

Point de situation n°33 – 28/02/2020 19h00

BILAN EPIDEMIOLOGIQUE (CHIFFRES ECDC 28/02)

Cas totaux : 83 365 cas, 4 541 hors Chine.

Décès : 2 857 : Chine 2788, Hong-Kong 2, Philippines 1, Japon 3 (+4 du Diamond Princess), Taiwan 1, Iran 26, Corée du Sud 13, Italie 17 et France 2

France : 55 dont 17 nouveaux cas

6 Nouveaux Pays touchés : Nigeria, Pays-Bas, Lituanie, Biélorussie, Nouvelle Zélande, San Marino (Italie)

ANALYSE DU RISQUE:

L'OMS a déclaré une USPPi le 30/01/2020.

Nom de la maladie : **COVID-19** pour CoronaVirus Disease.

Nouveau nom du virus (agent infectieux) : **SARS-CoV-2**.

DEFINITION DE CAS FRANCE : m-à-j du 26/02 : ajout de l'Iran aux zones d'exposition à risque, ajout du critère « signes de détresse respiratoire aiguë sans étiologie identifiée » pour le classement en cas possible.

m-à-j du 27/02 : ajout d'une région d'Italie (Emilie-Romagne) aux zones d'exposition à risque, la définition d'un contact étroit inclut désormais tout contact à partir de 24h précédant l'apparition des symptômes d'un cas confirmé de COVID-19.

Zones assimilées orange : Chine continentale, Hong-Kong, Macao, Singapour, Corée du Sud, Italie (Lombardie, Vénétie et Emilie-Romagne), Iran

MESURES DE GESTION EN FRANCE

Activation du Centre de Crise Sanitaire le 27/01

centrecrisesanitaire@sante.gouv.fr

01 40 56 75 11

SARS-CoV-2 assimilé à un pathogène de groupe de risque 3.

STRATEGIE

Limitation de la propagation du virus sur le territoire. Préparation du système de santé à une éventuelle circulation du virus sur le territoire.

EN COURS

Déploiement de la technique de diagnostic (RT-PCR).

ETAT DES CONNAISSANCES SUR SARS-CoV-2

Origine : probablement animale (chauve-souris ou Pangolin).

Période d'incubation : 5-6 jours, jusqu'à 14 jours.

Symptômes : fièvre, toux, myalgie, fatigue.

Guérison : env. 2 semaines pour les cas modérés, 3-6 semaines pour les cas sévères et critiques.

Proportion de cas asymptomatiques : inconnue.

Taux de reproduction du virus (R0) : > 2 voire 3

Période entre l'apparition de symptômes entre un cas et son cas secondaire : 4,4-7,5 jours.

Taux de létalité : 0,7% hors Wuhan, 2-4% à Wuhan.

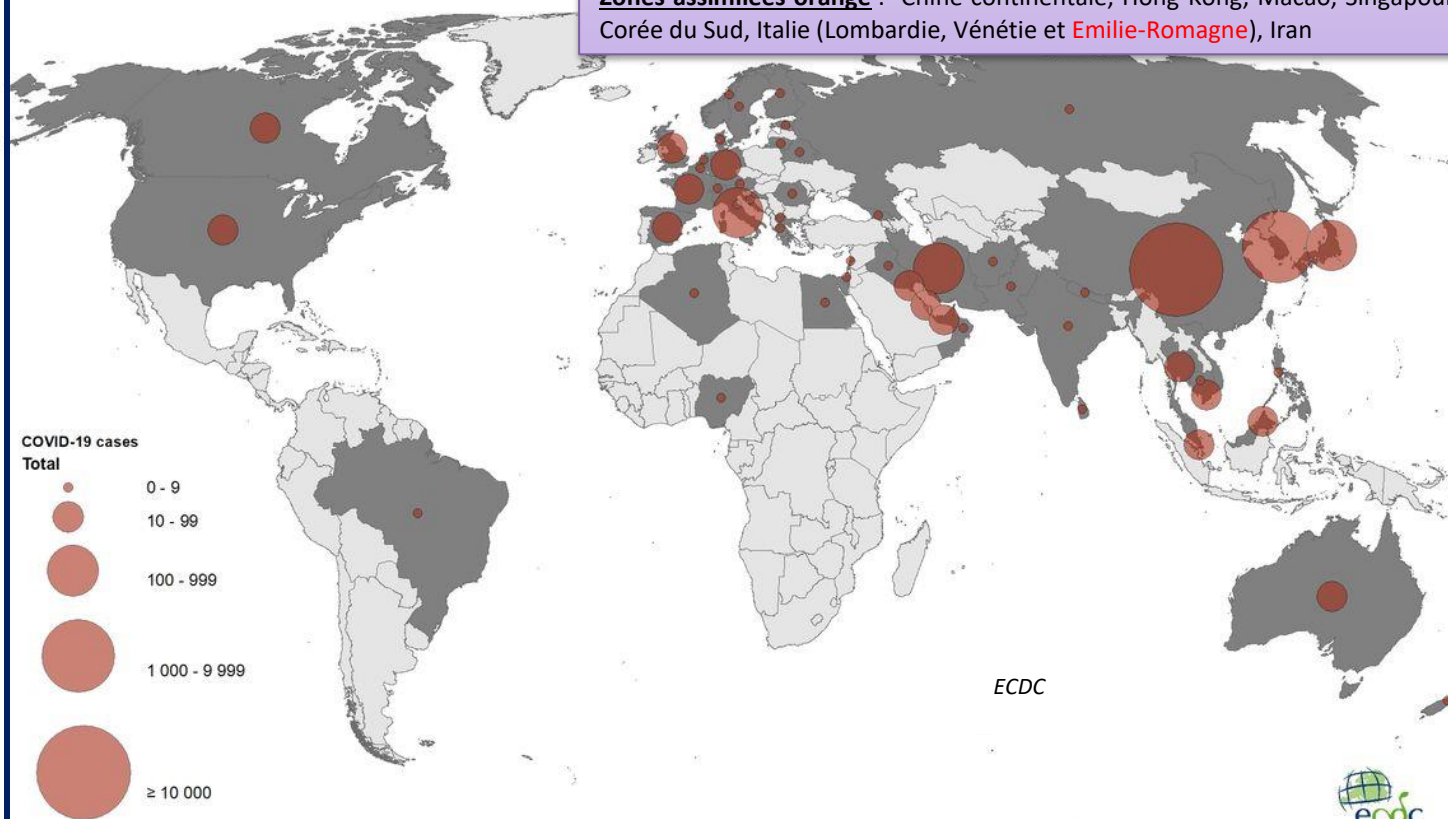
COMMUNICATION / MEDIA :

Numéro vert : 13564 appels reçus à 16h, dont 10910 appels traités

La visibilité du sujet augmente encore aujourd'hui. Reste en tête du classement.

Numéro vert ouvert 7/7 : 0 800 130 000

Extension des horaires : 24h/24



ECDC

Date of production: 28-Feb-20

POINT DE SITUATION n°33

Epidémie de SARS-CoV-2

- NE PAS DIFFUSER -

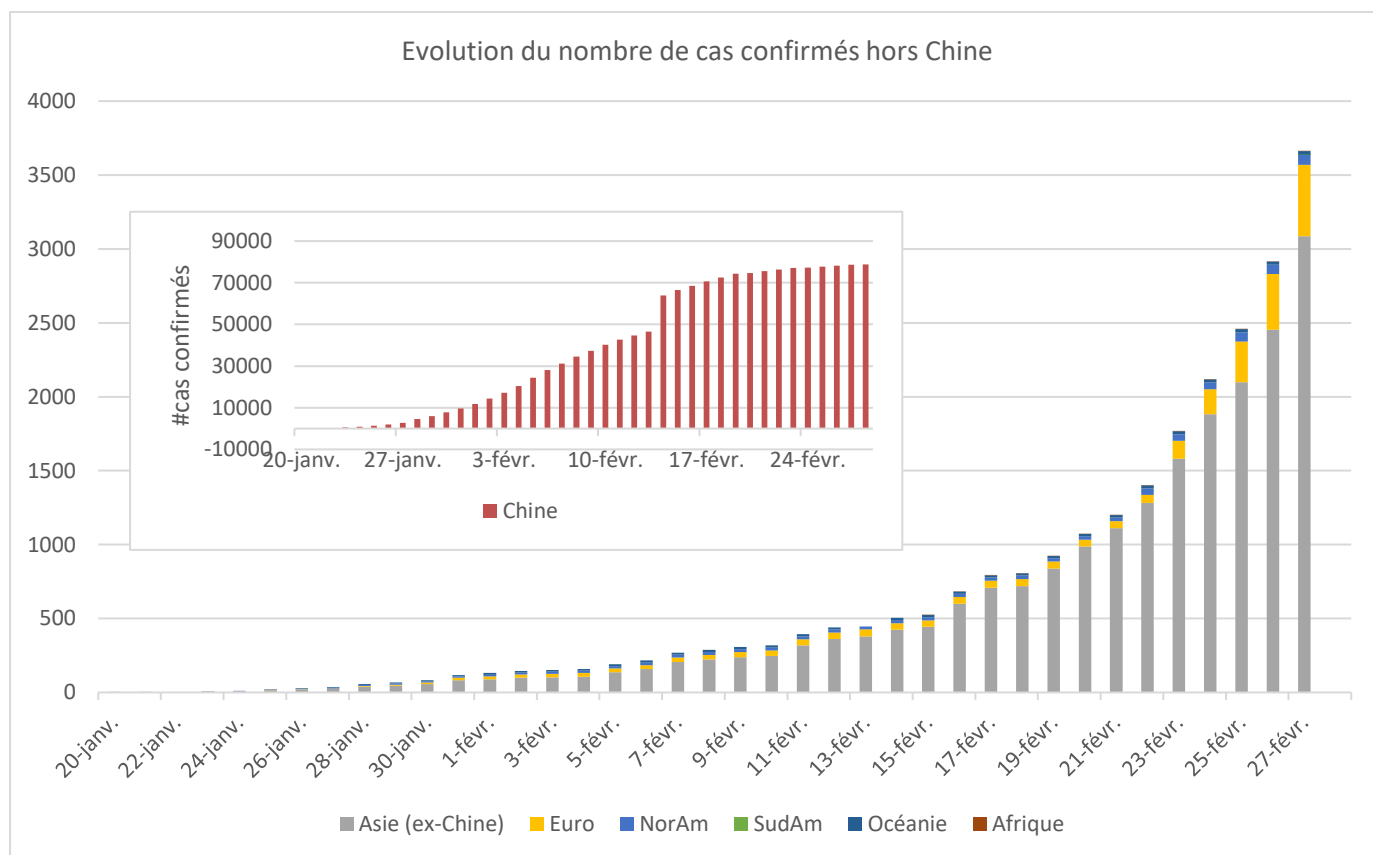
Nouvelles informations du 28/02

FRANCE
Bilan des cas
55 cas confirmés en France dont 17 nouveaux cas le 28/02. Parmi les 55 cas : 12 guéris 2 décédés 41 hospitalisés
Nouveaux cas
Les nouveaux cas confirmés se répartissent dans les régions suivantes : 2 en Auvergne-Rhône-Alpes 1 en Bourgogne-Franche-Comté 2 en Hauts-de-France 3 en Île-de-France 3 en Nouvelle-Aquitaine 1 en Normandie 1 en Occitanie 1 en Provence-Alpes – Côte d'Azur 3 en Pays de la Loire Total nouveaux cas confirmés au 28/02 à 17h : 17
Définition des cas
Màj le 26/02 : Ajout du critère de signes de détresse respiratoire aiguë sans étiologie identifiée pour le classement en cas possible. Ajout de l'Iran dans les zones d'exposition à risque. Màj le 27/02 : Ajout de l'Emilie-Romagne (région d'Italie) aux zones d'exposition à risque. La définition d'un contact étroit inclut désormais tout contact à partir de 24h précédant l'apparition des symptômes d'un cas confirmé de COVID-19.
Avis d'expertise
Diffusion des avis du HCSP : - Prise en charge du corps d'un patient décédé. - Conduite à tenir pour les soignants de retour de la zone d'exposition à risque. - Nettoyage des locaux et protection du personnel.
Mesures de gestion
- Diffusion de la lettre ministre aux professionnels. - Diffusion de message MINSANTE aux ARS. - Actualisation de supports de communication sur le site du MSS. - Mobilisation de la réserve sanitaire. - Déploiement de la technique RT-PCR dans les établissements de deuxième niveau.

INTERNATIONAL
OMS
L'OMS élève la menace internationale à son niveau le plus haut (source média)
Diamond Princess – Japon
2 des 3 cas français hospitalisés au Japon sont toujours positifs, ils doivent donc rester hospitalisés jusqu'à une nouvelle série de tests (prévue dans 3 jours). - La française membre d'équipage devrait être transférée aujourd'hui dans un établissement du ministère des finances près de Tokyo pour être isolée 14 jours.
Hôtel de Tenerife
59 ressortissants français en quarantaine a priori jusqu'au 09/03 dans un hôtel à Tenerife, suite à l'identification d'un cas de COVID19. Aucun français malade. Conférence téléphonique avec Ambassade de Madrid : risque de propagation faible.
Nouveaux pays touchés
6 nouveaux pays touchés : Nigeria, Pays-Bas, Lituanie, Biélorussie, Nouvelle Zélande, San-Marino (source ECDC) - Un premier cas au Mexique (information à confirmer).
Suisse
2 Français comptabilisés parmi les cas confirmés en Suisse.

1. Situation épidémiologique

Le 31 décembre 2019, l'OMS a été informée par les autorités chinoises de plusieurs cas de pneumonies d'allure virale d'étiologie inconnue dans la ville de Wuhan.



Sources : OMS, ECDC

[En France :](#)

Nouveaux cas du 28/02 : 17

- 2 en Auvergne-Rhône-Alpes
- 1 en Bourgogne-Franche-Comté
- 2 en Hauts-de-France
- 3 en Île-de-France
- 3 en Nouvelle-Aquitaine
- 1 en Normandie
- 1 en Occitanie
- 1 en Provence-Alpes – Côte d’Azur
- 3 en Pays de la Loire

Parmi les nouveaux cas :

- 11 sont en lien avec des situations déjà identifiées en France
 - 2 en Haute-Savoie (cas index lien avec l’Italie)
 - 1 en lien avec le cas hospitalisé à Amiens
 - 3 en lien avec le cas décédé à la Pitié-Salpêtrière

- 4 en lien avec la croisière en Egypte
- 1 dans l'Hérault (cas index lien avec l'Italie)
- 3 après contact à l'étranger (Italie)
- 3 en cours d'investigation

Parmi ces cas, deux sont des personnels soignants, dans un même établissement ayant admis un cas confirmé.

En complément, nombre total de cas par région :

- 13 en Auvergne-Rhône-Alpes
- 5 en Bourgogne-Franche-Comté
- 1 en Bretagne
- 1 en Grand-Est
- 7 en Hauts-de-France
- 16 en Île-de-France
- 4 en Nouvelle-Aquitaine
- 1 en Normandie
- 2 en Occitanie
- 1 en Provence-Alpes - Côte d'Azur
- 1 en Pays de la Loire

Aucun cas confirmé identifié, à ce stade, dans les régions Centre-Val de Loire, Corse et les régions Outre-Mer.

2. Analyse du risque, recommandation et définition de cas

Mise à jour de la définition de cas le 27/02/2020:

La définition d'un contact étroit inclut désormais tout contact à partir de 24h précédant l'apparition des symptômes d'un cas confirmé de COVID-19.

<https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/articles/infection-au-nouveau-coronavirus-sars-cov-2-covid-19-france-et-monde>

3. Mesures de prévention et de gestion

3.1 Mesures prises à l'international

3.1.1 En Chine

- **Situation épidémiologique**

Tendance à la baisse du nombre de cas dans quasiment toutes les provinces.

- **Capacités de diagnostic et de prise en charge**

- Nouveau mode de calcul des cas mis en place par le Hubei le **13/02/2020**. Il s'étend aux patients présentant uniquement des critères cliniques et radiologiques (scanner) et ne nécessite plus la confirmation biologique par PCR. Raison évoquées : manque de kits de PCR et des cas de faux négatifs.
- **19/02/2020** Nouveau « Protocole de diagnostic et traitement pour les patients avec le coronavirus » indique que pour la définition des cas, **il n'y a désormais plus de distinction entre la province d'Hubei et l'extérieur de la province** et de plus les cas diagnostiqués cliniquement ne sont plus pris en compte dans la définition de cas confirmés (source officielle chinoise).

3.1.2. En Europe

ECDC : Mise à jour de la définition de cas (cf **annexe**). Introduction de la notion de « cas probable » : cas suspect pour lequel le test diagnostic est non-conclusif ou pour lequel un test non spécifique coronavirus (dit « pan-coronavirus ») est positif.

Italie

- **Situation épidémiologique**

Situation épidémiologique en Italie le 28/02/2020	
Nombres de cas confirmés	650
Nombre de décès	17

Source : ECDC

- **Mesures sanitaires**

- Le 24/02 /2020 le Conseil des ministres a approuvé des mesures urgentes pour le confinement et la gestion de l'urgence COVID19.
- Dans les zones où au moins une personne est positive sans lien épidémiologique établi, les autorités compétentes peuvent prendre des mesures proportionnées. Elles peuvent également adopter des mesures de confinement supplémentaires, pour empêcher la propagation du virus même en dehors des cas déjà répertoriés. Sanction pénales en cas de non-respect des mesures de confinement.

3.1.3. En Afrique

- **Situation et mesures mises en œuvre**

- Réunion en urgence le 22/02/2020 sur l'épidémie de coronavirus (réunissant les ministres de la santé et l'OMS) : l'OMS a déployé plus de 40 experts dans 10 pays pour soutenir la coordination, le traitement, la prévention, l'engagement de la communauté.
- Du 22 janvier au 20 février, les pays appartenant à la région OMS Afrique (47 pays) ont rapporté 210 personnes ayant fait l'objet d'une investigation pour le COVID-19.

- **Capacité de diagnostic et de prise en charge**

- Les investissements dans la préparation d'Ebola dans 9 pays voisins à la RDC vont pouvoir être réutilisés dans le COVID-19. La plupart de ces pays ont maintenant des structures de coordination de partenariat en place, les contrôles aux points d'entrée ont été renforcés (surtout aux aéroports importants) et les unités d'isolement ont été modernisées pour gérer les cas suspects.
- L'OMS a aussi aidé les pays à renforcer leurs capacités diagnostiques pour le COVID-19 : 26 laboratoires sont actuellement capables d'effectuer le test, contre seulement 2 au début du mois.
- 60 000 kits de dépistage doivent être envoyés par l'OMS à 19 pays d'Afrique dans les prochaines semaines.

3.1.4. En Amérique du Sud

26/02 : Un premier cas a été identifié en Amérique du Sud, au Brésil. Il s'agit d'un homme de 61 ans avec une notion de voyage en Lombardie.

3.2. Mesures prises en France

3.2.1. Stratégie de réponse

La stratégie actuelle de la France est de limiter la propagation du virus sur le territoire, en assurant la recherche active et la prise en charge précoce des cas et de leurs contacts, en particulier pour les voyageurs à leur arrivée sur le territoire national, en réalisant l'information des professionnels de santé et la mise en tension du système de santé, le développement et le déploiement sur le territoire des méthodes diagnostiques, l'information des voyageurs dans les aéroports et l'information du grand public.

Le secteur sanitaire se prépare néanmoins à une éventuelle circulation du SARS-CoV-2 sur le territoire.

3.2.2. Coordination interministérielle

Mise en place d'une Task Force interministérielle auprès du DGS : réunion de lancement ce jour mercredi 26/02.

Travail sur les axes d'anticipation. Prochaine réunion : lundi 30/02.

28/02 : réunion Ministre du Travail et Ministre des Solidarités et de la Santé avec les partenaires sociaux pour faire un point sur le coronavirus et les mesures à prendre dans les Entreprises.

3.2.3. Concernant la santé publique

- Définition de cas : mise à jour le 27/02/2020
- Gestion du site d'hébergement de Branville (Calvados)
2 vagues de prélèvements ont eu lieu le 22/02 et le 24/02. La quasi-totalité des ressortissants a bénéficié de ces prélèvements. L'ARS Normandie a communiqué les résultats des premiers prélèvements, tous négatifs ;
- Publication sur le site Internet du HCSP de 3 avis :
 - Avis relatif à la prise en charge du corps d'un patient décédé infecté par le coronavirus SARS-CoV-2.
 - Avis relatif au traitement du linge, au nettoyage d'un logement ou de la chambre d'hospitalisation d'un patient confirmé à coronavirus SARS-CoV-2 et à la protection des personnels.
 - Avis relatif à la conduite à tenir pour les personnels hospitaliers de retour des zones d'exposition à risque définies par Santé Publique France<https://www.hcsp.fr/Explore.cgi/avisrapports>

3.2.4. Concernant l'offre de soins

- Capacités de prise en charge
 - Guide méthodologique de préparation au risque épidémique COVID-19 (https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/guide_methodologique_covid-19.pdf)
 - Diffusion le 23/02/2020 d'un message MARS aux établissements de santé et ARS : Sièges de SAMU doivent prendre en charge les cas possibles pour venir en appui potentiel aux 38 établissements de 1^{ère} ligne/ Service de réanimation et SMIT effectuent un prélèvement biologique et une RT PCR COVID-19 systématiquement devant tout syndrome de détresse respiratoire aiguë et en absence de diagnostic étiologique établi.
 - Constitution de l'équipe EHESP/COREB/ANCESU chargée de l'élaboration du MOOC Covid-19 pour les professionnels de santé.
 - 27/02/2020 : demande de mobilisation en urgence de la réserve sanitaire auprès de Santé publique France dans le cadre du cas groupé de COVID-19 à Creil. Projection d'une mission dès le 28/02.
- 28/02/2020 :

- travail en cours sur la téléconsultation.
- Elaboration en cours d'une stratégie de réponse en phase épidémique pour les 3 secteurs de l'offre de soins.
- Organisation d'une CT prévue lundi 02/03 avec des représentants des syndicats et associations de médecins et infirmiers libéraux.

- Capacités de diagnostic

- La CIBU assure 2 séries d'analyses par jour le week-end.
- En cours de déploiement de la technique de diagnostic des établissements de première ligne (38 établissements de santé).
- En cours de déploiement de la technique de diagnostic des établissements de deuxième ligne.
- Élaboration d'un cahier des charges à destination des établissements de santé de première et de deuxième ligne pour la prise en charge de patients atteints d'infection au COVID-19 (consolidation de la liste en cours).
- Élaboration d'un outil d'autoévaluation pour la préparation des établissements de santé de deuxième ligne.

3.2.5. Concernant la maîtrise des flux et le contrôle des points d'entrée

- Zonage :

- Pour les retours de Chine : zone « rouge » pour le Hubei, zone « orange » pour le reste de la Chine.
- Zones assimilées orange : Chine, Hong-Kong, Macao, Singapour, Corée du Sud, Italie (Lombardie, Vénétie, [Emilie-Romagne](#)), Iran.

- Informations :

24/02/2020

- Mise à jour des documents d'information aux voyageurs en cours ;
- Messages vocaux pour les vols en provenance de Singapour et Corée du Sud et traçabilité dans ces vols – adaptation du dispositif à CDG ;
- Travail sur le dispositif d'information pour tous les voyageurs entrant en France, en particulier pour les voyageurs en provenance d'Italie, en lien avec le MTES (gares ferroviaires, routières et maritimes, aéroports, autoroutes...)

25/02/2020

- Arrêt du contrôle de voyageurs par les personnels français sur la partie italienne de l'axe Paris/Milan (accord entre sociétés française et italiennes). **Les contrôles sont réalisés par les autorités du pays en Italie.**
- Actualisation du dispositif d'information aux voyageurs (envoi d'un MINSANTE aux ARS le 25/02)
- Echanges en cours auprès du Ministère de finances pour mettre en œuvre un dispositif d'information des voyageurs par SMS, en collaboration avec les opérateurs mobiles
- Publication de l'arrêté relatif à la mobilisation de la réserve sanitaire à Roissy CDG

3.2.6. Concernant le rapatriement sanitaire

- Vol 4 :

- **Aller :** 19/02 de CDG vers Wuhan 20/02 (escale à Hanoï le 20/02) **Retour :** 21/02 à 10H30 à CDG
- **Equipe médicale :** 1 infectiologue
- **Nombre de rapatriés :** 24 ressortissants français et ayant-droits et 49 ressortissants étrangers
- **Mesures de confinement :** isolement collectif à Branville (11) centre Pierre & Vacances Normandy Garden
- **Détails :** Une vingtaine de tonnes d'équipements aux structures sanitaires de Wuhan

- **Date de fin d'isolement** : vendredi 06 mars.

3.2.7. Concernant les moyens sanitaires

27/02 : Réunion au cabinet du MSS des 5 industriels français producteurs de masques de protection respiratoire en présence de Santé Publique France et de l'Agence Nationale de sécurité du médicament;

Réunion avec le conseil national de l'ordre des pharmaciens pour définir le circuit de déploiement des masques issus du stock stratégique de l'Etat vers les médecins généralistes.

- **Concernant les masques :**

- À partir du stock stratégique constitué, des stocks amorces de masques chirurgicaux seront livrés à chaque ARS. SPF sera chargé de reconstituer ce stock stratégique après chaque livraison. Début 18/02/2020.
- Le port du masque chirurgical n'est pas recommandé pour la population non malade et n'ayant pas à voyagé dans les zones à risque : les mesures barrières (tousser dans son coude, usage de mouchoir unique, se laver régulièrement les mains) sont efficaces comme pour l'épisode de grippe saisonnière.

- **28/02/2020**

- **Acquisition du stock stratégique**

- Saisine SPF sur nouvelle acquisition de masques chirurgicaux, des solutions hydro-alcooliques, sur- blouses, et de gants

- **Déstockage de masques chirurgicaux adultes et pédiatriques**

- Mise à disposition des masques chirurgicaux à destination des 138 établissements COVID, en cours. Chaque ES aura perçu 32 000 masques chirurgicaux d'ici Dimanche 01/03/2020
- Mise à disposition de masques chirurgicaux aux médecins généralistes (MG) à hauteur de 100 masques par professionnel via officines du territoire métropolitain et département d'outre-mer. Le circuit de distribution vers les officines a été validé avec le CNOP. Les officines devraient être progressivement dotée dans le courant de la semaine prochaine. Une information sera réalisée la semaine prochaine via le CNOP et le CNOM. Un MINSANTE sera adressé aux ARS pour les informer

3.2.2. Coordination avec les partenaires internationaux

- **OMS**

- **12/02/2020** : La "mission internationale d'experts" de l'OMS dirigée par Bruce Aylward est arrivée en Chine.
- Envoie des kits diagnostics à 13 pays africains et à l'Iran. 150 000 kits sont en préparation à Berlin, à destination de 80 laboratoires autour du monde. En tout l'OMS a identifié **168 labos** capables de diagnostiquer une infection par SARS-CoV-2.
- **14/02/2020** : Annonce de quatre projets de vaccins potentiels déjà examinés. Un premier vaccin pourrait faire l'objet de **tests sur l'homme en avril prochain**.

- **Conseil EPSCO**

- Crainte d'une pénurie d'équipements ; il est envisagé un mécanisme de marché commun ainsi qu'un « joint procurement agreement »

- **Europe**

- **Avis de l'EMA** : il n'y a pas de pénurie de médicaments à l'échelle européenne.
- La commission européenne a annoncé un package d'aide de 232 millions pour booster la préparation, la prévention et l'endiguement du COVID19.

- **G7**

4. Communication

4.2. Messages aux partenaires

Messages DGS-Urgent aux professionnels de santé : 14/01 - information, 22/01 – conduite à tenir, 24/01 – information sur les 3 cas confirmés, 30/01 – nouvelle définition de cas et circuit de signalement, 05/02 – nouvelle définition de cas ; 25/02 - informations actualisées, [27/02 - actualisation de la définition de cas de COVID-19](#).

Messages MINSANTE aux ARS : 12/02 (MINSANTE 11 et 12) – synthèse et socle de la doctrine COVID-19 au jour de diffusion, désormais les MINSANTE liées au COVID-19 annulent et remplacent les précédents ; 23/02 : élargissement par SPF des zones d'exposition à risque, demande d'appui potentiel des ES siège de SAMU et demande aux services de réanimation et SMIT d'effectuer systématiquement devant tout syndrome de détresse respiratoire aiguë un prélèvement biologique et RT PCR COVID-19 ; 25/02 : nouvelles dispositions d'information des voyageurs entrant sur le territoire national ;

[28/02 : MINSANTE 16 : actualisation des recommandations COVID-19 diffusées par MINSANTE](#)

Messages MARS aux établissements de santé (22/01 – point de situation et prise en charge de cas suspects, 30/01 nouvelle définition de cas et circuit de signalement) et diffusion aux Ordres des professions de santé, 05/02 – nouvelle définition de cas ; 23/02 : cf. MINSANTE du 23/02 ;

[27/02 : MARS n°2020-7 : nouvelle définition des cas de COVID-19](#)

[28/02 : Diffusion au Conseil National de l'Ordre des Médecins, au Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens, à la CNAM, aux ES et aux PS de la lettre du 26/02 du Ministre des Solidarités et de la Santé concernant la Mobilisation face au coronavirus.](#)

4.3. Information au public

Affichage et médias : Diffusion d'affiche d'information français/chinois aux ARS pour transmission aux services d'accueil des urgences (25/01). Réalisation d'une affiche d'information patients pour les cabinets des professionnels de santé libéraux (29/01). Anticipation des spots radio et télé d'urgence. Veille média effectuée par le SIG. Mise en place de riposte si besoin, coordonnée SIG et DICOM MSS. Réponse aux sollicitations média et organisation d'un point presse trihebdomadaire. Identification des **médias communautaires chinois** en France en vue d'une communication spécifique (en cours). Lien avec le groupe communication du Health Security Committee (UE). Actualisation des affiches Voyageurs en français, anglais et chinois, impression et livraison à Roissy CDG. Actualisation des infographies « Coronavirus, pour mieux comprendre » et « Prise en charge ». Actualisation des affiches et flyers aéroports.

Publication et information du public : Mise à jour régulière des EDL et de la FAQ. Plan de communication sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn) activé (01/02). 12/02 : actualisation du plan de communication sur les réseaux sociaux.

[28/02/2020 :](#)

[Préparation en lien avec SPF de spots radio et télé sur les mesures barrières.](#)

Mise à jour des documents suivants sur le site du Ministère de la Santé : affiche gestes barrières, affiche accueil dans les services d'urgences hospitaliers, affiche pour les professionnels de santé <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/coronavirus-PS>

Mise à disposition d'EDL pour actualiser le site du gouvernement : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Publication de communiqué de presse MSS (24/01 – confirmation des cas confirmés en France) ; 08/02 – CP MSS (+ CP ARS ARA sur les 5 cas confirmés) ; 26/02 – CP MSS sur les 5 nouveaux cas.

Plateforme téléphonique d'information au public (numéro vert) active depuis le 01/02/2020 9h00 : 0 800 130 000. Ouverte 7/7, de 9h à 19h.

28/02 : extension des horaires d'ouverture de la plateforme téléphonique : 24h/24, 7J/7

Pour les personnes sourdes et malentendantes, une FAQ en ligne est disponible sur le site du Ministère : <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/coronavirus-questions-reponses>

Ouverture d'un numéro vert par l'ARS ARA pour la gestion des interrogations du public sur le cluster : 0 800 100 379.

Recommandations sanitaires pour les personnes revenant des zones à risque : se référer au point de situation n°29

5. Perspectives

Prochaines échéances :

29/02/2020 : réunion du conseil de défense.

02/03/2020 : 2^{ème} réunion de la task-force interministérielle.

Une réunion avec l'ensemble des ARS sera programmée la semaine prochaine.

Annexes

RESSOURCES UTILES

- Annexes : **se référer au point de situation n°29 du 18/02.**
- Modélisation de l'Imperial College of London : <https://www.imperial.ac.uk/mrc-global-infectious-disease-analysis/news--wuhan-coronavirus>

Nouvelle définition de cas :

- **Cas suspect nécessitant un recours au test diagnostique** (sans notification à un niveau européen) : **patient avec une infection respiratoire aiguë** (début brutal avec au moins un des signes suivants : toux, fièvre, dyspnée) nécessitant ou non une hospitalisation ET qui, **dans les 14 jours précédant le début des symptômes**, soit a été **en contact avec un cas confirmé ou probable**, soit a **séjourné dans une zone** avec transmission communautaire présumée
 - Infection respiratoire + retour d'une zone avec transmission communautaire **répandue** (widespread) : les critères pour faire le test sont remplis
 - Infection respiratoire + retour d'une zone avec transmission communautaire **localisée ou de faible niveau** (localised or low-level) : la décision de faire le test résulte du cas par cas, sur l'évaluation clinique et doit être basée sur les recommandations nationales.
- **Cas probable** : **cas suspect** pour lequel le test au virus du COVID19 est **non-conclusif** OU pour lequel un test « pan-coronavirus » est positif
- **Cas confirmé** : **confirmation biologique** de l'infection COVID19, sans tenir compte des signes cliniques et des symptômes.
- **Sujet contact** : un sujet contact d'un **cas confirmé ou probable** est défini comme une personne vivant dans la même maison qu'un cas, ayant un contact physique direct avec un cas ou un contact direct non protégé avec des sécrétions contaminées d'un cas ou un contact face à face de moins de 2 mètres et plus de 15 minutes, ou une personne étant dans un environnement proche du cas (classe, salle de meeting, salle d'attente d'hôpital...) pour au moins 15 minutes et moins de 2 mètres. Sont aussi considérés comme des sujets contacts : les professionnels de santé prenant en charge un cas, les techniciens de laboratoires manipulant des échantillons d'un cas confirmé sans protection PPE, les voisins de vol (dans un rayon de 2 sièges), les compagnons de voyages, les membres d'équipage en charge de la section de l'avion où est assis le cas index.